



IPSE



Regard sur...

Europe : sursaut ou implosion ?



Marcel Grignard
vient de quitter la présidence
de Confrontations Europe

1 D'une intensité historique, la crise sanitaire du Covid-19 aura été révélatrice de l'absence d'une Europe de la santé pour lutter contre la propagation du virus, la santé demeurant d'après les Traités européens une prérogative des Etats membres. C'est donc en ordre dispersé et sans réelle coordination au niveau communautaire que les Etats européens ont dessiné les contours de leur politique sanitaire. Dans un courrier adressé à la présidente de la Commission européenne le 10 juin, plusieurs chefs d'Etat, dont Angela Merkel et Emmanuel Macron, ont dressé des recommandations pour faire face au risque d'une nouvelle pandémie en soulignant que « *l'UE n'avait pas été à la hauteur au plus fort de la crise sanitaire* ». Cette critique vous paraît-elle justifiée ? **L'Europe est-elle en capacité de développer des stratégies de filières de sorte à garantir à ses citoyens une véritable souveraineté sanitaire ? Quels mécanismes pourrait-on envisager demain pour une meilleure coordination entre Etats sur les politiques sanitaires ?**

► **Marcel Grignard** : Oui, il y a eu des insuffisances de l'Union européenne face à la crise sanitaire et les premières semaines n'ont pas été fabuleuses. L'Italie a dû attendre de longues semaines avant que se manifestent des actions de solidarité à son égard et les outils européens (Centre européen pour la Prévention et le Contrôle des Maladies Infectieuses notamment) n'ont été ni très visibles ni très efficaces. Dans le même temps les Etats de l'Union ont choisi de gérer leurs frontières sans coordination avec leurs voisins, voire ont, pour certains, réquisitionné sur le tarmac de leur aéroport des stocks de masques commandés par d'autres Etats... On peut comprendre que face à l'ampleur de la crise et à sa dose d'inconnu des Etats aient voulu protéger en premier lieu leurs citoyens, mais ne pas dépasser cette réaction aurait été prendre le risque de la dislocation de l'Europe. En revanche, on peut saluer la réaction rapide de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne qui ont adapté les règles du marché et sont venus en appui aux Etats membres dans le soutien de leurs économies et de leurs travailleurs. Les Etats membres ne peuvent se défaire de leurs responsabilités quant aux insuffisances de coordination en Europe.

La crise a mis en évidence le besoin d'une meilleure coordination sanitaire entre les Etats ; c'est une des conditions d'une souveraineté sanitaire européenne qui passe par la recherche, la production de matériel, de médicaments, la gestion de stocks, de moyens en commun. Cela dit, la relocalisation de la production de médicaments et de matériel médical, qui semble faire consensus, ne se réalisera pas d'un claquement de doigt et il ne faudrait pas traduire « souveraineté européenne » par repli de l'Europe sur elle-même. Nous sommes interdépendants et co responsables de l'avenir de l'humanité. L'Europe doit prendre sa part dans la réponse à apporter à la crise du multilatéralisme et des institutions internationales. Une meilleure coordination, une souveraineté sanitaire est évidemment possible mais il faut pour cela que les Etats de l'Union le veuillent. Or nous constatons depuis des années que la cause majeure des freins à une politique européenne ambitieuse (quel que soit le domaine : harmonisation fiscale, énergie, numérique, défense...) tient largement aux divisions multiples qui traversent notre continent et en particulier entre les dirigeants des pays de l'Union Européenne. Nous avons un marché unique mais 27 systèmes nationaux en concurrence.

Juillet 2020



IPSE



Regard sur...

Europe : sursaut ou implosion ?



Marcel Grignard
vient de quitter la présidence
de Confrontations Europe

2

L'Europe est frappée par une récession économique d'une ampleur au moins comparable à la crise de 1929. Pour en limiter les effets et la durée, la Commission européenne, soutenue par Paris et Berlin, défend un plan de relance conséquent à hauteur de 750 milliards d'euros. Parce qu'il prévoit un pas inédit vers la mutualisation des dettes au niveau européen, ce plan soulève la forte opposition d'Etats dits frugaux (Finlande, Suède, Danemark, Pays-Bas, Autriche) qui pourrait rendre les négociations au prochain Conseil européen de la mi-juillet éminemment complexes. **Ce plan de relance vous semble-t-il suffisamment ambitieux ? Au sein de la zone euro, comment peut-on surmonter les divergences entre Etats membres et aller vers plus d'intégration politique, économique et sociale ?**

► **Marcel Grignard** : Il faut d'abord souligner le pas significatif, inespéré il y a encore quelques mois, qu'incarne ce plan de relance. C'est un outil de solidarité entre les Etats membres qui était attendu depuis des années. C'est la prise en compte du niveau de l'interdépendance entre Européens. Le sommet qui vient de l'acter a été difficile et il ne pouvait en être autrement compte tenu de l'ampleur et l'ancienneté des divergences, raison de plus pour souligner l'intérêt et l'importance du compromis qui a bien évidemment des limites. Si ce plan n'est pas assez ambitieux au regard des enjeux, l'essentiel réside dans les conditions de sa mise en œuvre : le « comment » compte au moins autant que le « combien ». Il y a d'abord la capacité de l'Union européenne à disposer d'une vision prospective à partir de laquelle se définit une stratégie. L'objectif de neutralité carbone en 2050 est une chose, mais le chemin pour y parvenir, les priorités à dégager, la politique industrielle qu'un tel objectif induit restent encore non définis. Une autre série de questions concerne les conditions posées aux Etats membres et aux acteurs privés bénéficiant de ces fonds. Le plan de relance doit permettre de relever les défis environnementaux et sociaux, des objectifs qui font globalement consensus mais dès que l'on commence à entrer dans le concret, la multiplicité des points de vue et la complexité des problèmes font la grande difficulté des compromis à construire.

La première chose à faire pour surmonter les divergences entre Etats est de s'efforcer de connaître et comprendre les cultures et les histoires nationales. Les Européens sont tous confrontés aux mêmes problèmes mais ils les appréhendent différemment. Et aucun pays n'est exemplaire, chacun a un moment ou un autre met ses intérêts au-dessus de l'intérêt commun en oubliant même parfois ses propres engagements. Il y a un effort considérable à faire dans un état des lieux de ce que sont nos réalités et nos diversités européennes si nous voulons parvenir à des compromis de haut niveau.



IPSE



Regard sur...

Europe : sursaut ou implosion ?



Marcel Grignard
vient de quitter la présidence
de Confrontations Europe

3 Le projet européen pourra-t-il se relever des années de récession à venir ? A l'image de l'Italie, comment peut-on expliquer le basculement de certaines opinions parmi les plus europhiles vers un fort sentiment de défiance envers l'Union et ses institutions ? Comment remobiliser les citoyens européens autour d'un projet fédérateur ? La volonté de la Commission d'aller vers une mise en œuvre concrète du Socle européen des droits sociaux vous semble-t-elle aller pouvoir constituer un élément de réponse ? A quelles conditions le cas échéant ?

► **Marcel Grignard** : Cela fait déjà quelques années que nous nous alarmons de la distance grandissante entre les citoyens et les institutions européennes. Les citoyens de certains Etats membres déplorent, à raison, l'absence de solidarité de l'UE : les Italiens, par exemple, se sont sentis abandonnés dans la gestion des migrants arrivants sur leurs côtes et ils ont pu ressentir le même sentiment au début de l'épidémie de la Covid qui les a durement frappés. Plus globalement, une partie des Européens considère que l'Union européenne qui organise le marché expose à une globalisation de l'économie créant des laissés-pour-compte. La progression des inégalités à l'échelle mondiale est connue et une partie des Européens sont les perdants de l'évolution de la répartition de la richesse à l'échelle mondiale.

Le plan de relance européen, tout comme le Pacte vert pour l'Europe, peuvent redonner du sens et raccrocher beaucoup de citoyens au projet européen si certaines conditions se trouvent réunies. Il faut que les investissements qui vont être engagés aient une part significative d'investissement social (formation, accompagnement des transitions, infrastructures...) et que le développement des territoires les plus en difficulté soit une priorité. Mais, sur le fond, il ne faut pas occulter la crise de la démocratie signe des limites grandissantes d'un fonctionnement descendant et technocratique. La question de la participation des citoyens aux choix publics articulés au fonctionnement des institutions commence tout juste à être posée. Elle est au cœur du renouveau de la démocratie.

Le Socle européen des droits sociaux est une belle avancée, mais sa concrétisation repose beaucoup sur la volonté des Etats membres... qui font des conditions sociales un paramètre de conquête du marché vis-à-vis de leurs voisins européens ! Une part importante de la solution tient à l'évolution de l'organisation et de la régulation des chaînes de valeur. Cela concerne évidemment l'entreprise : comment assume-t-elle sa responsabilité vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, vis-à-vis de son territoire ? Plus largement, comment les politiques européennes favorisent-elles des filières basées sur les coopérations et faisant de l'inclusion sociale et de l'avenir des territoires un objectif partagé ? Comment réinvente-t-on un dialogue social européen mettant ces préoccupations en haut de l'agenda ? Le rôle de la puissance publique (au niveau européen et national) est vital, elle a la responsabilité d'organiser le marché, d'y préserver les biens communs. Puissance publique et acteurs privés doivent coopérer pour mettre l'Europe sur la trajectoire d'un type de développement auxquels aspirent les Européens. Nous y avons chacun notre part à prendre.

Juillet 2020